



XXXII

**Semana de Estudios Medievales
Estella 18-22 de julio 2005**

**La reforma gregoriana y su
proyección en la cristiandad
Occidental. Siglos XI-XII**

Josep-Ignasi Saranyana · Giulia Barone · Gonzalo Martínez Díez
Alain Rauwel · Javier Pérez Embid Wamba · Dominique Iogna Prat
Carlos Reglero de la Fuente · Carlos Lalena Corbera
Franz Neiske · Grado Giovanni Merlo · Nikolas Jaspers
Fernando López Aínsa · Carmen Cocóner Merino

La reforma gregoriana y su
proyección en la cristiandad
Occidental, siglos XI-XII

XXXII Semana de estudios medievales

Estella, 18 a 22 de julio de 2005

ed.: Josep-Ignasi Saranyana

Gobierno de Navarra, Departamento de Cultura y Turismo

Pamplona 2006

ÍNDICE

PRESENTACIÓN

JOSEP-IGNASI SARANYANA, *Ecclesia semper reformanda*

GIULIA BARONE, *La Riforma ecclesiastica e Roma*

GONZALO MARTÍNEZ DIEZ, *La Iglesia de las normas: el Derecho Canónico*

ALAIN RAUWEL, *La liturgie comme vecteur de la Réforme grégorienne*

JAVIER PÉREZ-EMBED, *Usos de la hagiografía durante la reforma gregoriana*

DOMINIQUE IOGNA PRAT, *La imagen sacramental de la Iglesia y la iglesia como «lugar de restauración sacramental»*

CARLOS MANUEL REGLERO DE LA FUENTE, *Los obispos y sus sedes en los reinos hispánicos occidentales*

CARLOS LALIENA CORBERA, *Encrucijadas ideológicas. Conquista feudal, cruzada y reforma de la Iglesia en el siglo XI hispánico*

FRANZ NEISKE, *Reforme clunisienne et reforme de l'Eglise au temps de l'abbé Hugues de Cluny*

GRADO GIOVANNI MERLO, *Gli eretici tra XI e XII secolo*

NIKOLAS JASPERT, *La reforma agustiniana: un movimiento europeo entre «piedad popular» y «política eclesiástica»*

FERNANDO LÓPEZ ALSINA, *La reforma eclesiástica: la generalización de un modelo parroquial renovado*

CARMEN CODOÑER, *La reforma gregoriana en los textos*

MARCELINO BEROIZ E ÍÑIGO MUGUETA, *La reforma gregoriana y su proyección en la Cristiandad medieval (Siglos XI-XII). Aproximación bibliográfica*

ACTAS DE EDICIONES ANTERIORES

- XVIII edición: Viajeros, peregrinos y mercaderes en el Occidente Medieval (Agotado)
- XIX edición: Cofradías, gremios y solidaridades en la Europa Medieval
- XX edición: El Camino de Santiago y la articulación del espacio hispánico
- XXI edición: Europa en los umbrales de la crisis (1250-1350)
- XXII edición: Tecnología y Sociedad: Las grandes obras públicas en la Europa Medieval
- XXIII edición: Poderes públicos en la Europa Medieval: Principados, Reinos y Coronas
- XXIV edición: Renovación Intelectual del Occidente Europeo (siglo XII)
- XXV edición: La Historia Medieval en España: Un balance historiográfico (1968-1998)
- XXVI edición: Moneda y monedas en la Europa Medieval (siglos XII-XV)
- XXVII edición: Itinerarios Medievales e identidad hispánica
- XXVIII edición: Señores, siervos, vasallos en la Alta Edad Media
- XXIX edición: Las sociedades urbanas en la España Medieval
- XXX edición: Ante el Milenario del reinado de Sancho el Mayor.
Un rey navarro para España y Europa
- XXXI edición: Guerra y Diplomacia en la Europa Occidental (1280-1480)

Réforme clunisienne et réforme de l'Église au temps de l'abbé Hugues de Cluny*

Franz Neiske

Selon une opinion très répandue, la réforme grégorienne est étroitement liée à la réforme clunisienne du monachisme médiéval. Mais il semble nécessaire de bien différencier. Comme toujours dans l'historiographie nous n'avons pas seulement le témoignage des sources qui donnent des récits différents ou même contradictoires, mais aussi la recherche scientifique qui a multiplié les points de vue sur ce sujet. Les historiens du XIX^e siècle et ceux du XX^e siècle ont donné des réponses très différentes à cette question. D'une part le mouvement clunisien a été considéré comme inspirateur et promoteur de la réforme de l'Église, «en sorte que l'œuvre entreprise par les papes de la deuxième moitié du XI^e siècle ne serait que la réalisation du programme clunisien». D'autre part les intentions des abbés de Cluny ont été interprétées comme un projet uniquement monastique: «Jamais ils n'auraient pensé à réformer le monde séculier»¹.

C'est ainsi que l'historien anglais Edward Cowdrey pense que la réforme clunisienne et la réforme grégorienne avaient des objectifs semblables et se soutenaient mutuellement: «Cluny was indissolubly bound to the Gregorian Papacy, deeply committed to many of its objectives, and habitually faithful in its collaboration with it»².

*. Je tiens à remercier cordialement Michel Petitjean d'avoir relu et corrigé ma rédaction française.

1. Emile AMANN et Auguste DUMAS, L'Église au pouvoir des laïques (888-1057) (Histoire de l'Église 7) Paris 1948, p. 331.

2. Herbert Edward John COWDREY, The Cluniacs and the Gregorian Reform, Oxford 1970, p. 267. Herbert Edward John COWDREY, Cluny and Rome, dans: *Revue Mabillon* n.s. 5, 66, 1994, pp. 258-265, rééd. dans: *The Crusades and Latin Monasticism, 11th-12th Centuries*, éd. par Herbert Edward John COWDREY (Variorum Collected Studies Series 662) Aldershot

Pour les historiens allemands, la lutte contre l'investiture³ des abbés et des évêques, exercée habituellement sans problème par le roi, était toujours au centre de la recherche, puisque le compromis de Worms en 1122 a diminué énormément le pouvoir du roi et son influence sur les églises et abbayes de son royaume et a mis fin à la suprématie de l'empereur sur la papauté. Ce résultat peu satisfaisant pour l'idée d'une prépondérance éternelle de l'empire romain germanique a même conduit quelques historiens monarchistes et nationalistes du XIX^e et du XX^e siècle à constater opiniâtrement que c'était Cluny et le monachisme français qui étaient responsables de la chute de l'empire. Albert Brackmann écrit en 1925 que la réforme grégorienne n'était rien d'autre que le prolongement des idées clunisiennes et que le succès du mouvement clunisien était «der tiefste Grund für den Untergang des deutschen Kaisertums und für den damit verbundenen Niedergang der europäischen Vormachtstellung Deutschlands in der zweiten Hälfte des Mittelalters»⁴.

Aux yeux des historiens modernes, la phobie de Cluny n'existe plus. Leur conclusion est la suivante: «En créant une atmosphère de piété plus intense, en s'appuyant sur l'autorité pontificale et en échappant au système épiscopal, les Clunisiens ont inconsciemment contribué à préparer la querelle des investitures»⁵. Inconsciemment contribuer à préparer la réforme grégorienne, c'est-à-dire: sans s'en rendre compte, sans réflexion particulière. Voyons si cette interprétation est plausible.

Au centre de cette discussion se place la scène fameuse de Canossa en janvier 1077. Le roi germanique Henri IV avait laissé déclarer le pape indigne de ses fonctions pontificales, et Grégoire VII, en réponse, avait déposé et excommunié le roi. Henri IV, affaibli dans son propre pays, fut obligé de se soumettre en allant demander pardon au pape qu'il trouvait

1999, section X. Cf. aussi Herbert Edward John COWDREY, *Pope Gregory VII, 1073-1085*, Oxford 1998, p. 671s.

3. Claudia ZEY, *Der sogenannte Investiturstreit*, dans: *Macht und Ordnungsvorstellungen im hohen Mittelalter. Werkstattberichte*, éd. par Stefan WEINFURTER et Frank MARTIN SIEFARTH (Münchner Kontaktstudium Geschichte 1) Neuried 1998, pp. 89-105.

4. Albert BRACKMANN, *Die politische Wirkung der kluniazensischen Bewegung*, dans: *Historische Zeitschrift* 139, 1929, pp. 34-47; rééd. dans: Albert BRACKMANN, *Gesammelte Aufsätze*, zu seinem 70. Geburtstag am 24. Juni 1941 von Freunden, Fachgenossen und Schülern als Festgabe dargebracht, Weimar 1941, pp. 290-302; rééd. Albert BRACKMANN, *Zur politischen Bedeutung der kluniazensischen Bewegung* (Libelli 26) Darmstadt 1958, pp. 7-27, p. 26.

5. Theodor SCHIEFFER, *Cluny et la querelle des investitures*, dans: *Revue historique* 225, 1961, pp. 47-72, p. 71; trad. allemande: *Cluny und der Investiturstreit*, dans: *Cluny. Beiträge zu Gestalt und Wirkung der kluniazensischen Reform*, éd. par HELMUT RICHTER (Wege der Forschung 241) Darmstadt 1975, pp. 226-253.

finalement à Canossa. L'empereur était soutenu par son parrain, Hugues, abbé de Cluny, qui semble avoir servi d'intermédiaire dans les négociations entre Grégoire et Henri⁶. La fameuse illustration de cette scène dans un manuscrit de la vie de la comtesse Mathilde de Canossa montre le roi, la comtesse et l'abbé Hugues –représenté comme la figure la plus grande. On ne voit pas le pape Grégoire VII⁷! Est-ce que l'interprétation choisie par le dessin exprime également la vue clunisienne sur les événements de Canossa? Apparemment non: les vies de l'abbé Hugues –il y en a plusieurs– passent totalement sous silence l'épisode de Canossa; dans la mémoire historique de Cluny l'assistance de l'abbé à Canossa n'existe pas. Est-ce que pour Cluny la grande politique n'était pas si importante? Comment a-t-on perçu Grégoire VII à Cluny et –encore plus intéressant– est-ce que Grégoire VII était un ancien moine de Cluny voire un prieur de Cluny, comme le disent quelques sources?

1. Grégoire VII, un moine de Cluny?

La tradition clunisienne, au XVII^e siècle, a placé Grégoire VII parmi les grands papes que l'on croyait être des clunisiens. Le frontispice du *Bullarium cluniacense* qui renferme tous les privilèges et lettres des papes pour l'abbaye de Cluny⁸, montre quatre papes, tous désignés *monachus cluniacensis*, à savoir Grégoire VII, Urbain II, qui était bien moine de Cluny⁹, Pascal II, pour lequel Cesare Baronius dans ses *Annales ecclesiastici* avait inventé une formation clunisienne, mais qui était moine d'un monastère dans les Abruzzes¹⁰ et Urbain V, le dernier pape d'Avignon, qui était au début de sa carrière moine d'un prieuré de la congréga-

6. Armin KOHNLE, Abt Hugo von Cluny (1049-1109) (Beihefte der Francia 32) Sigmaringen 1993, pp. 110-114. Joseph H. LYNCH, Hugh I of Cluny's Sponsorship of Henry IV: Its Context and Consequences, dans: *Speculum* 60, 1985, pp. 800-826, p. 823.

7. Rom, Biblioteca Apostolica Vaticana, Ms. Vat. Lat. 4922, f. 49r; reproduction: *Vita der Mathilde von Canossa. Codex Vaticanus Latinus 4922 (Codices e Vaticanis selecti quam simillime expressi 62)* Zürich 1984.

8. *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, Lyon 1680; Les pages du *Bullarium* sont accessible dans internet: www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/Cluny/Bullarium/

9. Alfons BECKER, Papst Urban II. Teil 1: Herkunft und kirchliche Laufbahn. Der Papst und die lateinische Christenheit (Schriften der Monumenta Germaniae Historica 19) Hildesheim 1964, p. 39 et 41s.

10. Carlo SERVATIUS, Paschalis II. (1099-1118). Studien zu seiner Person und seiner Politik (Päpste und Papsttum 14) Stuttgart 1979, p. 8s.; Glauco Maria CANTARELLA, Le vicende di Pasquale II (1099-1118) nella recente storiografia, dans: *Rivista di storia della Chiesa in Italia* 35, 1981, pp. 486-504.

tion de Saint-Victor de Marseille et qui, vers 1348, agissait en fonction d'un procureur général de l'ordre de Cluny à la curie¹¹. Grégoire, était-il moine clunisien? Les auteurs du Bullarium poursuivent ici apparemment une idée qui revient à Bonizo de Sutri¹², et qui fut reprise plus tard par Otton de Freising dans son œuvre *Historia de duabus civitatibus*¹³. Mais les sources clunisiennes n'apportent aucune preuve en faveur de cette hypothèse. En revanche, peut-on trouver des indices permettant de conclure que Grégoire n'avait jamais été moine clunisien. Il s'agit d'arguments que l'on a très rarement utilisés dans la discussion de cette question ou qui ont produit des malentendus, à savoir les preuves tirées des nécrologes clunisiens.

La tradition nécrologique et hagiographique de l'abbaye de Cluny et des établissements dépendants représente une source d'une quantité et d'une qualité extraordinaire. Il est bien connu que c'est à l'abbaye de Cluny elle-même et dans tous les monastères et prieurés dépendants que l'on a pratiqué abondamment la mémoire des morts. Les nécrologes provenant des monastères clunisiens contiennent plus de dix mille, vingt mille ou même trente-trois mille noms de personnes¹⁴. Même si nous ne disposons plus du nécrologe ou du martyrologe de l'abbaye de Cluny même, les manuscrits nécrologiques provenant des monastères dépendants nous permettent de reconstruire la mémoire liturgique pratiquée habituellement à Cluny.

Grégoire VII, le grand réformateur, a-t-il trouvé sa place dans cet immense système de commémoration pieuse? A-t-on retenu sa mémoire de

11. Ludwig VONES, Urban V. (1362-1370). Kirchenreform zwischen Kardinalskollegium, Kurie und Klientel (Päpste und Papsttum 28) Stuttgart 1998, p. 99 et 101s.; Denyse RICHE, Cluny et la papauté d'Avignon, dans: Les prélats, l'Église et la société, XI^e-XV^e siècles, Hommage à Bernard Guillemin, éd. par Françoise BÉRIAC et Anne-Marie DOM, Bordeaux 1994, pp. 185-195, p. 193s.

12. ... *venerabilis Ildeprandus Cluniacum tendens, ibi monachus effectus est et inter religiosos viros adprime phylosophatus est*. Bonizo von Sutri, Liber ad amicum, lib. V, éd. par Ernst DÜMLER (Monumenta Germaniae Historica, Libelli de lite imperatorum et pontificum 1) Hannover 1891, p. 587.

13. *Cluniacum ... ubi forte tunc prefatus Hiltibrandus prioratus, ut dicitur, obedientiam administrabat*, Ottonis episcopi Frisingensis Chronica sive Historia de duabus civitatibus, éd. par Adolf HOFMEISTER (Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi 45) Hannover 1912, rééd. 1984, lib. VI, cap. 33, p. 300.

14. Synopse der cluniacensischen Necrologien, en collaboration de Wolf-Dieter HEIM, Joachim MEHNE, FRANZ NEISKE et Dietrich POECK éd. par Joachim WOLLASCH, 2 vol. (Münstersche Mittelalter-Schriften 39) München 1982, 1, p. 13-16.

la même manière qu'on le faisait pour un vrai moine de Cluny? Apparemment on n'a pas gardé, dans les communautés clunisiennes, un souvenir très vivant des pontifes du Saint-Siège. Entre le IX^e et le XIV^e siècle, il n'y a qu'une douzaine de papes qui ont été enregistrés dans les nécrologes. La moitié de cet effectif appartient au XI^e siècle, plus précisément à sa deuxième moitié. Il s'agit, proprement dit, de toute la série des papes réformateurs, à savoir les pontifes suivants: Victor II, Étienne IX, Nicolas II, Alexandre II, Grégoire VII et enfin Urbain II¹⁵. Mais il faut être très attentif afin de distinguer comment les communautés ont pratiqué la mémoire liturgique des ces papes: a-t-on commémoré les pontifes comme des amis ou des bienfaiteurs, c'est-à-dire, comme des *familiares* ou est-ce qu'on les a considérés comme de vrais membres du couvent, comme des moines clunisiens?

Au nécrologe du prieuré clunisien de Saint-Martin-des-Champs à Paris Grégoire VII est enregistré parmi les entrées du 25 mai, date de sa mort (cf. illustration 1). Le pape n'est pas noté en tête de liste, place normalement réservée pour les moines de la congrégation clunisienne, mais il est inscrit parmi les autres défunts du jour, presque à la fin des entrées (ligne 7: *Et depositio domni Gregorii pape*). En revanche, la mention de la mort du pape Urbain II, qui, lui, fut effectivement moine de Cluny, a été portée dans tous les nécrologes clunisiens de l'époque au jour de sa mort, le 29 juillet, en tête de liste (cf. encore l'exemple du nécrologe de Saint-Martin-des-Champs, illustration 2, ligne 1: *Depositio Urbani pape secundi*). Comment peut-on expliquer cette incohérence? Les entrées du jour ont été arrangées d'après deux critères: le premier comprend les moines de la congrégation clunisienne; ils trouvent leur place toujours avant le sigle des abréviations qui indiquent: *nostrae congregationis monachi*. Au dessous de cette marque on a normalement enregistré les noms des amis, des bienfaiteurs et de ceux qui ont été mis au nombre des *familiares* du monastère. Comme le nécrologe de Saint-Martin-des-

15. Joachim WOLLASCH, Die Wahl des Papstes Nikolaus II., dans: Adel und Kirche. Gerd Tellenbach zum 65. Geburtstag dargebracht von Freunden und Schülern, éd. par Josef FLECKENSTEIN et Karl SCHMID, Freiburg – Basel – Wien 1968, pp. 205-220, p. 209.; rééd. dans: Il monachesimo e la riforma ecclesiastica (1049-1122) Mailand 1971 (Pubblicazioni dell'Università Cattolica del Sacro Cuore, Contributi – Serie terza, Varia, 7; Miscellanea del Centro di Studi Medioevali 6) pp. 54-73; KOHNLE (cf. note 6) p. 82, n. 124. Franz NEISKE, Das Verhältnis Clunys zum Papsttum, dans: Die Cluniazenser und ihr politisch-soziales Umfeld, éd. par Giles CONSTABLE, Gert MELVILLE et Jörg OBERSTE, Münster 1998 (Vita regularis 7) pp. 279-320, p. 298, n. 124. Franz NEISKE, La *memoria* de Léon IX dans les nécrologes et martyrologes dans: Léon IX et son temps. Actes du colloque de Strasbourg, éd. par Gérard BISCHOFF et Benoît-Michel TOCK, Turnhout 2005 (sous presse).

Champs que nous avons sous nos yeux aujourd'hui a été composé vers 1174/1176, donc presque cent ans après la mort de Grégoire VII en 1085, l'explication suivante est la plus probable.

Le nécrologe de 1174/1176 est une copie d'un nécrologe plus ancien, dans lequel le nom de Grégoire était au premier rang dans la rubrique des *familiares*. Le manuscrit précédent étant rempli de noms, c'est la raison pour laquelle on faisait habituellement une nouvelle copie du nécrologe, le copiste n'étant plus capable de distinguer nettement entre les entrées de la rubrique des *monachi* et celle des *familiares*. Par conséquence, Grégoire trouva alors sa place parmi les moines de Cluny, mais son entrée solennelle, *Depositio domni Gregorii pape*, rappelle très nettement l'ancienne position du nom au début de la rubrique des *familiares*. Autrement dit, Grégoire VII n'a pas été inscrit originellement parmi les moines de Cluny. En plus, on ne retrouve pas sa mémoire dans les autres nécrologes clunisiens, autre argument qui eût été décisif pour son identification comme moine de la congrégation¹⁶. Ce qui nous conduit à cette conclusion: la mémoire nécrologique de Cluny prouve que Grégoire n'était pas un moine clunisien!

Les rapports qu'on a toujours essayé de construire entre Cluny et Hildebrand, le futur pape Grégoire VII¹⁷, font partie de ce que Augustin Fliche a nommé la légende d'Hildebrand: celui-ci aurait été «l'inspirateur de toute la politique pontificale depuis le temps de Léon IX». Dans ce contexte s'inscrivent les prétendues racines clunisiennes de Grégoire VII. Les polémistes de l'époque, «soit grégoriens, comme Bonizo de Sutri, soit antigégoriens comme Benson d'Albe,» pouvaient d'une part «exalter Grégoire,» d'autre part «flétrir sa prétendue ambition»¹⁸. Aujourd'hui on ne

16. Axel MÜSSIGBROD, Zur Necrologüberlieferung aus cluniacensischen Klöstern, dans: Revue Bénédictine 98, 1988, pp. 62-113, p. 68 et note 24.

17. Il y a maintenant plus de 50 ans que deux articles de Giovanni Battista Borino ont soulevés la discussion sur cette question: Giovanni Battista BORINO, Quando e dove si fece monaco Ildebrando?, dans: Miscellanea Giovanni Mercati 5 (Studi e Testi 125) Città del Vaticano 1946, pp. 218-262, et: Giovanni Battista BORINO, Note Gregoriane. 1. Ildebrando no si fece monaco a Roma, dans: Studi Gregoriani 4, 1952, pp. 441-456. Dernièrement Alberic Stacpole a essayé de collectionner les arguments: Alberic STACPOLE, Hildebrand, Cluny and the Papacy, dans: Downside Review 81, 1963, pp. 142-164 et pp. 254-272, surtout pp. 146-150, voir aussi: Heinrich FICHTEAU, Der Mönch Hildebrand. Ecclesia peregrinans. Josef Lenzenweger zum 70. Geburtstag. éd. par Karl AMON, Bruno PRIMETSHOFER, Karl REHBERGER, Gerhard WINKLER et Rudolf ZINNOBLER, Wien 1986, pp. 59-68; réimpr. dans: Heinrich FICHTEAU, Beiträge zur Mediävistik. Ausgewählte Aufsätze, III: Lebensordnungen, Urkundenforschung, Mittelaltain, Stuttgart 1986, pp. 122-146. KOHNLE (cf. note 6) p. 93 note 1.

18. Augustin FLICHE, La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne (1057-1123) (Histoire de l'Église 8) Paris 1946, p. 56s.

croit plus à l'origine clunisienne de Grégoire. Dernièrement Uta-Renate Blumenthal a proposé une provenance canoniale pour le grand pape¹⁹.

Néanmoins, on peut facilement constater des relations très étroites, voire amicales entre Grégoire VII et l'abbé Hugues de Cluny. Les lettres du pape sont remplies de phrases qui expriment des sentiments cordiaux et très chaleureux. Je me permets d'en citer deux exemples: «Je voudrais que tu saches,» écrivait Grégoire à Hugues en janvier 1075, «toutes les angoisses qui assiègent mon âme. ... Ton amour fraternel te ferait alors demander à Dieu ... que Jésus voulût bien me donner la main et me délivrer de mes peines»²⁰. «Il me semble,» lui écrivait encore le pape dans une autre lettre, «que la flamme de ton affection s'en va décroissant, puisque je ne puis pas obtenir de toi la consolation, si souvent réclamée, de ta visite. J'invite maintenant, du plus profond de mon cœur, ton amitié à venir m'assister, le plus promptement possible, au milieu des grandes difficultés dans lesquelles je me trouve»²¹. De la même manière on retrouve une affection très grande de Grégoire pour l'abbaye de Cluny dans les privilèges ou, par exemple, dans un discours prononcé à l'occasion d'un synode à Rome en 1080, dans lequel le pape appelle Cluny «un monastère incomparable dans tout le monde» dont les abbés étaient toujours des saints et dont la liberté était toujours inviolable²². La vie de saint Hugues,

19. Uta-Renate BLUMENTHAL, *Gregor VII. Papst zwischen Canossa und Kirchenreform* (Gestalten des Mittelalters und der Renaissance) Darmstadt 2001, pp. 31-43.

20. *Si posset fieri, optarem te pleniter scire, quanta tribulatio me angustat quantusque labor cotidie innovatus fatigat et accrescens valde perturbat, ut secundum tribulationes cordis mei fraterna compassio mihi te flecteret et in profusione lacrimarum coram Deo cor tuum effunderet, ut pauper Jesus, per quem omnia facta sunt et qui omnia regit, manum porrigeret et solita pietate miserum liberaret.* Das Register Gregors VII., éd. par Erich CASPAR (Monumenta Germaniae Historica, Epistolae selectae) 2 vol., Berlin 1955, rééd.: Berlin - Dublin - Zürich 1967, lib. II, ep. 49, p. 189.

21. *In hoc enim dilectionis vestrae flammam residere deprehendimus, quod consolationem vestrae visitationis totiens quaesitam invenire non possumus. ... Quapropter, etsi commoti, dilectionem vestram intimo ammonemus affectu, ut nos in multis et magnis angustiis positos, quamtotius visitare curetis.* Register Gregors VII. (cf. note 20) lib. I, ep. 62, p. 90.

22. *... et nullum in terra illa quod ego sciam huic omnino valeat adaequari. Nullus enim abbas umquam ibi fuit qui sanctus non fuisset. ... sed huius sanctae Romanae sedis libertatem dignitatemque imitantes, quam ab origine traxerunt, nobiliter sibi per successio- nis seriem auctoritatem servauerunt. Non enim alicui umquam alienae uel terrenae potestati colla subdiderunt, in sola beati Petri et huius aeclesiae subiectione defensioneque permanentes.* The *Epistolae Vagantes* of pope Gregory VII, éd. et trad. par Herbert Edward John COWDREY, Oxford 1972, n° 39, p. 96-98; *Regesta Pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum 1198*, 2 vol., éd. par Philipp JAFFÉ, enrichi par Samuel LÖWENFELD, Ferdinand KALTENBRUNNER et Paul EWALD, Leipzig 1885-1888, réimp. Graz 1956, n° 5154, désormais cité: JL et n°.

écrite dix ans après la mort de l'abbé par Gilo, moine de Cluny et plus tard cardinal évêque de Tusculum, relate en détail les bons rapports entre le pape et l'abbé de Cluny. On voit très nettement que le sentiment de Grégoire envers Hugues ne manquait pas de réalisme et de pragmatisme; d'après Gilo, Grégoire aurait qualifié Hugues «un doux tyran, un lion quand il fallait frapper, un agneau quand il convenait de pardonner»²³.

2. Le mouvement réformateur de Cluny

Pour mieux comprendre pourquoi il est toujours question du rôle de Cluny dans ce mouvement religieux, il me semble utile d'esquisser rapidement les qualités particulières de la réforme monastique insufflée par l'abbaye bourguignonne en quatre points:

1. Cluny profite, dès sa fondation en 910, d'une liberté absolue. Le monastère est soumis directement au Saint-Siège, exempt de la juridiction des évêques et indépendant de l'influence des laïcs.

2. Cluny adopte la règle de saint Benoît avec une insistance très forte sur la liturgie, à savoir: le chant des psaumes et surtout la prière constante et collective pour le salut des âmes des défunts moines ou laïcs. Et on a bien sûr respecté également les idéaux bénédictins: mépris de la propriété privée, obéissance et chasteté.

3. En 931, Cluny obtint le privilège de placer sous sa dépendance les monastères réformés. Par conséquence, une famille de monastères, un réseau des abbayes et prieurés, fleurissait très rapidement avec, à sa tête, l'abbé de Cluny. Les dépendances étaient soit des maisons existantes et réformées par Cluny, soit des fondations nouvelles.

4. Le même privilège autorisa les Clunisiens à recevoir chaque moine désireux de quitter son monastère pour se consacrer à la vie réformée à Cluny²⁴.

23. Gilo, *Vita sancti Hugonis abbatis*, éd. par Herbert Edward John COWDREY, *Memorials of Abbot Hugh of Cluny (1049-1109)*, dans: *Two Studies in Cluniac History (1049-1126)* (= *Studi Gregoriani* 11, 1978) pp. 9-395) pp. 43-109, lib. I, cap. 7, p. 56s. Cf. COWDREY, *Gregory VII* (cf. note 2) p. 671 et note 57.

24. ... *concedimus ut, si quis monachus ex quolibet monasterio ad vestram conversationem solo dumtaxat meliorande vitae studio transmigrare voluerit, ... suscipere vobis liceat, quousque monasterii sui conversatio emendetur*. *Papsturkunden 896-1046*, éd. par Harald ZIMMERMANN (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-Historische Klasse, *Denkschriften [Veröffentlichungen der Historischen Kommission 3-5]*) 3 vol., 1: 896-996, rééd. augmentée Wien 1988, 2: 996-1046, Wien 1985, 3: Register, Wien 1989, 1, n° 64, p. 108.

En plus faut-il énumérer quelques facteurs favorables qui ont attribué à l'accroissement de Cluny.

- Sa situation géographique en Bourgogne, loin de la présence immédiate d'un roi ou d'un autre laïc important.
- Des contacts toujours bienveillants avec la papauté.
- Les abbatiats successifs extrêmement longs de trois abbés à la personnalité exceptionnelle qui ont garanti environ 150 ans de succès:

1. Saint Maïeul (948/54-994) qui était un personnage charismatique et qui a instauré la première phase de la congrégation clunisienne, c'est-à-dire un réseau des monastères réformés mais pas encore soumis à une administration centrale²⁵.

2. Saint Odilon (992/94-1049) qui établit un système plus perfectionné fondé sur des contrats très précis avec des donateurs de monastères. Il est un des propageurs de la paix de Dieu²⁶.

3. Et enfin, saint Hugues (1049-1109) originaire de la région bourguignonne, qui, avec l'appui de toute sa famille, pouvait encore améliorer l'organisation interne et diffuser la congrégation clunisienne à travers toute l'Europe, en respectant toujours très sensiblement les conditions locales différentes²⁷.

Hugues est au sommet de la gloire et du pouvoir de l'abbaye de Cluny et de ce que nous appelons la congrégation clunisienne et que les

25. Franz NEISKE, *Der Konvent des Klosters Cluny zur Zeit des Abtes Maiolus. Die Namen der Mönche in Urkunden und Necrologien*, dans: *Vinculum societatis. Joachim Wollasch zum 60. Geburtstag*, éd. par Franz NEISKE, Dietrich POECK und Mechthild SANDMANN, Sigmaringendorf 1991, pp. 118-156; *Saint Mayeul et son temps. Millénaire de la mort de Saint-Mayeul, 4^e abbé de Cluny, 994-1994*, Actes du Congrès International, Valensole 12-14 Mai 1994, Digne-les-Bains 1997; *San Maiolo e le influenze cluniacensi nell'Italia del Nord. Atti del Convegno Internazionale nel Millenario di San Maiolo (994-1994)* Pavia - Novara, 23-24 settembre 1994, éd. par Ettore CAU et Aldo A. SETTIA (Biblioteca della Società Pavese di Storia Patria, NS 7) Como 1998.

26. Jacques HOURLIER, *Saint Odilon, abbé de Cluny* (Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique 40) Louvain 1964; Miguel Carlos VIVANCOS GÓMEZ, *Un abad del año mil: Odilón de Cluny*, dans: *Los protagonistas del año mil*, éd. par José Angel GARCÍA DE CORTÁZAR y RUIZ DE AGUIRRE (= *Codex aquilarensis. Cuadernos de investigación del Monasterio de Santa María la Real 16*) Aguilar de Campoo 2000, pp. 51-64; *Odilon de Mercœur. L'Auvergne et Cluny. La «Paix de Dieu» et l'Europe de l'an mil* (Actes du colloque de Lavoûte-Chilhac des 10, 11, et 12 Mai 2000) Nonette 2002.

27. *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny. Actes du Colloque scientifique international (Cluny, septembre 1988) Ville de Cluny 1990*; KOHNLE (cf. note 6) pp. 234-240.

clunisiens, eux, avaient l'habitude de nommer *ecclesia cluniacensis* où l'abbé de Cluny était le père de tous les moines des prieurés dépendants. Cette forme d'organisation centralisée qui renfermait plusieurs monastères sous un seul abbé, n'était pas encore prévue par la Règle de saint Benoît. Mais il s'agissait d'une conception qui faisait histoire et qui marquait un point de départ pour la réforme monastique.

Il faut souligner, que la congrégation de Cluny n'était pas encore un ordre au sens strict du XIII^e siècle. Les recherches menées à Dresde par une équipe autour de Gert Melville ont montré très nettement comment les ordres se sont constitués au terme d'un processus d'institutionnalisation et que leur structure interne est tout à fait différente de celle d'une congrégation du type clunisien. On ne peut donc pas encore parler d'un ordre de Cluny à cette époque²⁸.

Nous voyons Hugues face à de nombreuses maisons qui obéissaient à l'abbaye bourguignonne, en Italie, en Espagne, en Angleterre et dans toutes les provinces du royaume de France. Un si vaste gouvernement exigeait une surveillance constante. Hugues l'exerçait en voyageant à travers presque toute l'Europe pour visiter les monastères subordonnés à Cluny²⁹. Les nombreux voyages qu'il a effectués ne pouvaient qu'accroître son influence, à une époque où Cluny atteignait le sommet de sa puissance avec

28. Franz NEISKE, Reform oder Kodifizierung? Päpstliche Statuten für Cluny im 13. Jahrhundert, dans: *Archivum historiae Pontificiae* 26, 1988, pp. 71-118; Gert MELVILLE, Cluny après «Cluny». Le treizième siècle: un champ de recherches, dans: *Francia* 17/1, 1990, pp. 91-124; Florent CYGLER, Ausformung und Kodifizierung des Ordensrechts vom 12. bis zum 14. Jahrhundert. Strukturelle Beobachtungen zu den Cisterziensern, Prämonstratensern, Kartäusern und Cluniazensern, dans: *De Ordine vitae. Zu Normvorstellungen, Organisationsformen und Schriftgebrauch im mittelalterlichen Ordenswesen*, éd. par Gert MELVILLE (*Vita regularis* 1) Münster 1996, pp. 6-58; Gert MELVILLE et Florence CYGLER, Nouvelles approches historiographiques des ordres religieux en Allemagne. Le groupe de recherches de Dresde sur les structures institutionnelles des ordres religieux au Moyen âge, dans: *Revue Mabillon* 73, n. s. 12, 2001, pp. 314-321. Gert MELVILLE, Nuove tendenze della storiografia monastica di area tedesca. Le ricerche di Dresda sulle strutture istituzionale degli ordini religiosi medievali, dans: *Dove va la storiografia monastica in Europa? Temi e metodi di ricerca per lo studio della vita monastica e regolare in età medievale alle soglie del terzo millennio*, éd. par Giancarlo ANDENNA, *Atti del Convegno internazionale Brescia-Rodengo, 23-25 marzo 2000*, Milano 2001, pp. 35-51.

29. Cf. KOHNLE (cf. note 6) pp. 288-336, *Das Itinerar des Abtes Hugo*; Hermann DIENER, *Das Itinerar des Abtes Hugo von Cluny*, dans: *Neue Forschungen über Cluny und die Cluniazenser*, par Joachim WOLLASCH, Hans-Erich MAGER et Hermann DIENER, éd. par Gerd TELLENBACH, Freiburg i. Br. 1959 pp. 353-426; Peter SEGL, *Zum Itinerar Abt Hugos I. von Cluny (1049-1109)*, dans: *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters* 29, 1973, pp. 206-219.

un abbé, qui traitait d'égal à égal avec le pape, l'empereur et les rois³⁰. Il ne suffisait pas seulement de visiter et de surveiller les monastères dépendants. La tâche primordiale de l'abbé de Cluny consistait à recevoir la profession des novices dans tous les prieurés de la congrégation. Ce geste religieux de confiance entre l'abbé et ses moines était le signe qui cimentait la grande communauté des moines et des monastères clunisiens, l'*ecclesia cluniacensis*. Ordericus Vitalis a calculé que, pendant son long abbatiat, saint Hugues a donné l'habit à plus de dix mille moines³¹ — chiffre vraisemblablement exagéré, mais qui reflète les dimensions de ce que les contemporains ont appris de la grandeur de Cluny.

Le programme réformateur de Cluny était-il aussi un programme pour la réforme de l'Église en général? Parmi les composantes communes on compte les combats contre les abus du pouvoir féodal, contre le dérèglement des monastères et contre le relâchement des mœurs dans les couvents et encore contre la simonie, pour faire triompher partout l'autorité de l'Église. Pourtant, les abbés de Cluny «ne songèrent pas à esquisser un programme général de réformes. Mais ils ont stigmatisé avec force les vices de leur temps.» Déjà l'abbé Odon constatait «que le clergé était perverti par le nicolaïsme et la simonie»³² et les vies de l'abbé Hugues soulignent avec une insistance particulière son attitude et ses actions contre la simonie à l'occasion du concile de Reims en 1049³³.

Toutefois, pour les abbés de Cluny, leur champ d'action préféré n'était pas la politique, mais la vie sociale, c'est-à-dire la charité envers les pauvres, l'assistance aux malades et aux pèlerins, et l'attention portée aux laïcs en général. Voilà les préoccupations qui, dans le canon de la vie idéale d'un clunisien occupent la première place, comme le rappellent à plusieurs reprises les vies de l'abbé Hugues³⁴. Malgré leur réputation ex-

30. Franz NEISKE, Zwischen *pusillus grex* und *ordo cluniacensis*. Umbruch und Kontinuität im cluniacensischen Klosterverband, dans: Vom Umbruch zur Erneuerung? Das 11. und beginnende 12. Jahrhundert – Positionen der Forschung, Paderborn 2006 (sous presse).

31. Ordericus Vitalis, *Historia ecclesiastica*, éd. par Majorie CHIBNALL, 6 vol., Oxford 1969-1980, 6, lib. 11, cap. 39, p. 170.

32. AMANN / DUMAS, (cf. note 1) p. 331.

33. *Doceat ex parte Remense concilium, quod nos enarrare nedum ornare uix possumus. ... Interfuit pater Hugo, fide armatus, ipsumque ingens illustrium uirorum sequebatur agmen. At tanta erat peruersorum multitudo ut boni uix auderent reprehendere; et si ausi fuissent, facilius erumperet reclamatio male uiuentium quam uox libera eorum qui sanius sentiebant.* Gilo, *Vita sancti Hugonis abbatis* (cf. note 23) lib. I, cap. 8, p. 58. KOHNLE (cf. note 6) pp. 69-71.

34. *Qui alienatis a se pristinis oblectationibus mundo mortui soli Deo uixerunt in ieiuniis, in orationibus, in uigiliis, in castitate mundissima, in caritate perfecta, cunctas mun-*

cellente chez les rois et chez les papes, les abbés de Cluny ont toujours refusé de remplir des fonctions politiques. Maieul avait refusé de devenir archevêque de Besançon ou, en 974, d'accepter l'invitation de l'empereur Otton II de suivre Benoît VI sur le Saint-Siège. Maieul ne voulait pas –comme disent les textes hagiographiques– quitter son petit troupeau, son *pusillum gregem*³⁵. Odilon, de son côté, a repoussé en 1032 la charge d'archevêque de Lyon³⁶. Maintes fois se constate cette préférence pour une vie proprement monastique.

3. Réformes dans l'Église hors de Cluny

La concentration de la discussion sur Grégoire VII laisse peut-être oublier l'importance d'autres mouvements réformateurs. Le concile de Reims, qui, en 1049, rassemblait un grand nombre d'évêques et d'abbés de toute la France sous la présidence de Léon IX pour juger quelques cas de simonie, avait déjà formulé très distinctement toutes une série d'injonctions qui –à travers la deuxième moitié du XI^e siècle– faisaient partie des propos réformateurs du Saint-Siège. Je cite quelques premiers accords de la séance de clôture:

On interdit sous peine d'anathème des pratiques illicites en vigueur dans l'Église des Gaules. On veillera désormais:

1. Que personne ne soit amené à diriger une église sans élection par le clergé et le peuple;
2. Que personne n'achète, ni ne vende les saints ordres, le ministère ecclésiastique ou les autels.

di illecebras pro exilio ducentes, bonis operibus instanter occupati. Gilo, Vita sancti Hugonis abbatis (cf. note 23) lib. II, cap. 1, p. 92. *Misericordiarum autem eius explicare numerum non sufficio, scilicet quam pius erga subditos, quam largus circa pauperes fuerit, quam benivolus tam circa alienos quam circa domesticos extiterit.* Rainaldus Vizeliacensis, Vita Hugonis Cluniacensis, éd. par Robert B.C. HUYGENS, Monumenta Vizeliacensia II. Textes relatifs à l'histoire de l'abbaye de Vézelay (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis 42 Suppl.) Turnhout 1980, pp. 35-67, cap. 8, p. 41.

35. Vita sancti Maioli (BHL 5179) lib. 3, cap. 10, éd. par Dominique IOGNA-PRAT, «Agni immaculati». Recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maieul de Cluny (954-994) Paris 1988, p. 261: *Pusillum gregem nolebat dimittere quem christo placuit sibi committere.* Giovanni SPINELLI, Maiolo, abate di Cluny – papa mancato, Novara 1994; Sébastien BARRET, Cluny et les Ottoniens, dans: Ottone III e Romualdo di Ravenna. Impero, monasteri e santi asceti, Atti del XXIV convegno del Centro Studi Avellaniti, Fonte Avellana, 2002, Verona 2003, pp. 179-213.

36. Papsturkunden (cf. note 24) 2, n° 594, p. 1019-1021.

3. Qu'aucun laïc ne tienne un ministère ecclésiastique, ni des autels, et qu'aucun des évêques n'y consente.
4. Que dans les églises, personne d'autre que l'évêque et son ministre ne présume exiger des coutumes, quelles qu'elles soient;
5. Que personne n'exige quoi que ce soit pour la sépulture ou la baptême, pour l'Eucharistie ou la visite des malades³⁷.

Il est bien connu qu'il s'agit ici d'une première tentative de réforme mise en route par le pape Léon IX. Léon appartenait à la soi-disant fraction lorraine dont les membres étaient parmi d'autres le pape Étienne IX (l'ancien archidiacre de Liège)³⁸, l'évêque Wazon de Liège³⁹, Humbert de Moyenmoutier, plus tard cardinal de Silva Candida⁴⁰, Hugues le Blanc de Remiremont⁴¹ et l'évêque Halinard de Lyon, antérieurement abbé de Saint-Bénigne de Dijon⁴². Ce groupe était-il influencé par la réforme clunisienne? Il n'existe pas de relations directes –ou disons incontestables– mais ils ont été sûrement inspirés par le climat réformateur de la Lorraine

37. Anselmi Remensis historia dedicationis ecclesiae sancti Remigii, éd. et trad. par Jacques HOURLIER, dans: La Champagne bénédictine. Contribution à l'année Saint-Benoît (480-1980) (Travaux de l'Académie de Reims 160) Reims 1981, pp. 179-297, p. 200. Uta-Renate BLUMENTHAL, Ein neuer Text für das Reimszer Konzil Leos IX. (1049)?, dans: Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters 32, 1976, 23-48.

38. Gerd TELLENBACH, Die westliche Kirche vom 10. bis zum frühen 12. Jahrhundert (Die Kirche in ihrer Geschichte 2, 1) Göttingen 1988, pp. 133-152; John T. GILCHRIST, Simoniaca haeresis and the Problem of Orders from Leo IX to Gratian, dans: Monumenta iuris canonici, Series C. Subsidia 1, Città del Vaticano, New York 1965, 209-235.

39. Ernst HOERSCHELMANN, Bischof Wazo von Lüttich und seine Bedeutung für den Beginn des Investiturstreites, Düsseldorf 1955.

40. Anton MICHEL, Die folgenschweren Ideen des Kardinals Humbert und ihr Einfluß auf Gregor VII., dans: Studi Gregoriani 1, 1947, pp. 65-92; Henning HOESCH, Die kanonischen Quellen im Werk Humberts von Moyenmoutier, Köln / Weimar / Wien 1970; John T. GILCHRIST, Humbert of Silva-Candida and the political concept of *Ecclesia* in the eleventh-century reform movement, dans: Journal of Religious History 2, 1962, pp. 13-28, réimp. dans: Canon Law in the Age of Reform, 11th-12th Centuries, éd. par John T. GILCHRIST (Variorum Collected Studies Series, CS 406) Aldershot 1993, section II.

41. Franz LERNER, Kardinal Hugo Candidus, dans: Historische Zeitschrift (Beihefte 22) München 1931; Fernando VALLS-TABERNER, El cardenal Hug Candid i els Usatges de Barcelona, dans: Fernando VALLS-TABERNER, Obras selectas 4, Estudios de historia medieval, Barcelona 1961.

42. Bernard DE VRÉGILLE, Dijon, Cluny, Lyon et Rome: à propos de deux documents sur Halinard de Somberton mort en 1052, dans: Annales de Bourgogne 31, 1959, pp. 5-24; Matthias SCHRÖR, *Iussit eum Papa Rome residere* – Halinard von Lyon und die Papstwahl von 1048/49, dans: Römische Quartalschrift 100, 2005, pp. 30-50; Bruno GAILLAND, Le rôle du royaume de Bourgogne dans la réforme grégorienne, dans: Francia 29, 2002, pp. 85-106.

qui s'inscrit dans le contexte de la réforme monastique des X^e et XI^e siècle en général⁴³.

L'abbé Hugues de Cluny, quant à lui, était aussi parmi les participants du concile de Reims, comme remarqué tout-à-l'heure. Il semble avoir proposé une solution pratique pour approvisionner ceux qui ont été forcés de quitter leur fonction à cause de simonie. Hugues a offert aux pauvres pécheurs une vie pieuse au sein du couvent de Cluny, dans *l'asile de piété* ou dans *le refuge des pauvres* comme disent les textes de Cluny. On retrouve donc plus tard comme moines de Cluny quelques évêques et abbés qui ont été déposés par simonie. À Reims c'est, par exemple, l'abbé Milon de Montier-en-Der en Champagne qui devient moine de Cluny⁴⁴. L'abbé Hugues reprend ici l'idée d'un «perpétuel refuge pour les pauvres qui sont sortis du siècle» formulé déjà dans des copies postérieures de l'acte de fondation de Cluny et exprimé aussi dans les textes hagiographiques de l'abbaye⁴⁵.

Les grands protagonistes de la réforme de l'Église n'étaient donc pas d'origine clunisienne. Les premières étapes de la réforme se sont développées sans le soutien ni l'assistance directe de Cluny⁴⁶. Néanmoins le

43. Michel MARGUE, Aspects politiques de la «réforme» monastique en Lotharingie, dans: *Revue Bénédictine* 98, 1988, pp. 31-61; Michel PARISSÉ, L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974), dans: *L'abbaye de Gorze au X^e siècle*, éd. par Michel PARISSÉ et Otto GERHARD OEXLE (Collection Lorraine) Nancy 1993, pp. 51-90; Franz-Reiner ERKENS, Gorze und St-Evre. Anmerkungen zu den Anfängen der lothringischen Klosterreform des 10. Jahrhunderts, dans: *Lotharingia – Eine europäische Kernlandschaft um das Jahr 1000 / Une région au centre de l'Europe autour de l'an Mil*, éd. par Hans-Walter HERRMANN et Reinhard SCHNEIDER (Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung 26) Saarbrücken 1995, pp. 121-141; Anne WAGNER, Gorze au XI^e siècle: contribution à l'histoire du monachisme bénédictin dans l'Empire, 1996; Giulia BARONE, Gorze e Cluny a Roma, dans: Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse, éd. par Sylvain GOUGUENHEIM et al., Paris 2004, pp. 583-590.

44. Franz NEISKE, Konvents- und Totenlisten von Montier-en-Der, dans: *Frühmittelalterliche Studien* 14, 1980, pp. 245-273, p. 257-260; KOHNLE (cf. note 6) pp. 71.

45. Dominique IOGNA-PRAT, La geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI^e-XII^e siècles, dans: *Revue Bénédictine* 102, 1992, pp. 135-191; rééd. actualisée dans: Dominique IOGNA-PRAT, *Études clunisiennes (Les Médiévistes français 2)* Paris 2002, pp. 161-200, p. 189.

46. Hans HUBERT ANTON, Frühe Stufen der Kirchenreform: Tendenzen und Wertungen, dans: *Sant'Anselmo, Mantova e la Lotta per le Investiture. Atti del convegno internazionale di studi*, éd. par Paolo GOLINELLI (Mantova, 23-24-25 maggio 1986) Bologna 1987, pp. 241-268; August NITSCHKE, Das Verständnis für Gregors Reformen im XI. Jahrhundert, dans: *Studi Gregoriani* 9, 1972, pp. 141-166 John T. GILCHRIST, Was there a Gregorian Reform movement in the eleventh century?, dans: *Canon Law in the Age of Reform* (cf. note 40) section VII.

mouvement réformateur de Cluny a influencé les étapes préparatoires de la réforme de l'Église d'une manière décisive.

Lorsque, par exemple, Grégoire VII demandait au roi Henri IV d'extirper totalement l'hérésie simoniaque et de ramener les clercs, enchaînés dans les désordres d'une vie honteuse, à la pratique d'une rigoureuse chasteté⁴⁷, il faut bien voir que c'étaient là des revendications, depuis déjà longtemps réclamées par les Clunisiens. En rétablissant les anciens idéaux bénédictins et en gardant efficacement la liberté de leurs possessions et droits, ils avaient préparé l'ambiance morale pour entraîner les moines et le clergé à l'idéal de la chasteté et pour affranchir l'Église des mains des laïcs. La réforme monastique avait préparé le climat approprié au processus d'un changement de l'ancien ordre du monde, en vigueur depuis l'époque des premiers empereurs chrétiens de l'Antiquité: la primauté du souverain laïque sur l'Église⁴⁸.

4. Cluny et les évêques

Envisageons maintenant de plus près la réforme monastique. Il suffit de se borner au deux sujets d'analyse: les rapports de Cluny avec les évêques et l'attitude à l'égard des laïcs.

La situation juridique de Cluny a connu dès le début des conditions particulières. Des privilèges très étendus, conférés à l'abbaye surtout par la papauté, protégeaient la nouvelle fondation. Cluny était la propriété des apôtres Pierre et Paul, soumise seulement au Saint-Siège, et par conséquence le monastère bénéficiait d'une liberté aussi large que possible. Confirmé plusieurs fois, le privilège de 998, accordé par Grégoire V, exprime le mieux cette liberté: «Nous établissons qu'aucun évêque, aucun

47. *Symoniacum scilicet heresiam funditus de regno extirpare et inveteratum morbum fornicationis clericorum toto adnisi corrigere velle, vehementer nos hilaravit*. Register Gregors VII. (cf. note 20) lib. II, ep. 30, p. 163. Herbert Edward John COWDREY, Pope Gregory VII and the chastity of the clergy, dans: *Medieval Purity and Piety: Essays on Medieval Clerical Celibacy and Religious Reform*, éd. par Michael FRASSETTO (Garland medieval casebooks 19) New York 1998, pp. 269-302, rééd. dans: Herbert Edward John COWDREY, *Popes and Church Reform in the 11th Century* (Variorum Collected Studies Series 674) Aldershot 2000, 2000, section II.

48. Manfred WEITLAUFF, Von der Reichskirche zur «Papstkirche». Revolution, Säkularisation, kirchliche Neuorganisation und Durchsetzung der papalistischen Doktrin, dans: *Zeitschrift für Kirchengeschichte* 113, 2002, pp. 355-402, surtout p. 356-369; Wilfried HARTMANN, Verso il centralismo papale (Leone IX, Niccolò II, Gregorio VII, Urbano II), dans: *Il Secolo XI: una svolta?* éd. par Cinzio VIOLANTE et Johannes FRIED (Annali dell'Istituto storico italo-germanico, Quaderno 35) Bologna 1993, pp. 99-130.

prêtre n'ose venir dans ce vénérable monastère pour l'ordination, la consécration d'une église, de prêtres ou de diacres, ou la célébration de messes, s'il n'a été invité par l'abbé du monastère. Mais nous voulons qu'il soit permis aux moines de recevoir les ordres, à quelque degré que ce soit, partout où il plaira à toi [l'abbé de Cluny] et à tes successeurs et que les abbés, élus du consentement unanime des frères, reçoivent la consécration d'un évêque de leur choix⁴⁹. Par conséquence, l'abbaye bourguignonne et plus tard toute la congrégation de Cluny⁵⁰ étaient au point de vue du droit complètement émancipé de l'évêque diocésain.

Le privilège a bien sûr provoqué très tôt un conflit avec l'évêque de Mâcon, le diocésain de Cluny. Mais, avec le soutien du Saint-Siège Cluny a très bien survécu à cette phase critique⁵¹. Finalement, la position de l'abbaye était encore renforcé, puisque deux nouveaux privilèges papaux, accordés en 1024 et en 1027 par Jean XIX, ne confirmaient pas seulement le choix libre de l'évêque pour les ordinations, mais interdisaient en plus aux évêques de prononcer l'excommunication contre les moines de Cluny⁵². La raison avancée par le pape était la suivante: «Il nous paraît déshonnête qu'un fils du Siège apostolique puisse être anathématisé sans notre jugement⁵³. Cluny étant la propriété de l'Apôtre, l'attaque de l'évêque

49. ... *decernimus, ut nullus episcopus seu quilibet sacerdotum in eodem venerabili coenobio pro aliqua ordinatione sive consecratione aeccliesie, presbiterorum vel diaconorum missarumque caelebratione, nisi ab abbate eiusdem loci invitatus fuerit, venire ad agendum presumat, sed liceat monachis ipsius loci cuiuscunque voluerint ordinis gradum suscipere, ubicunque tibi tuisque successoribus placuerit. Abbates namque, qui consecrandi erunt, de ipsa congregatione cum consilio fratrum communiter eligantur, et ad eum consecrandum, quemcunque voluerint, episcopum advocent.* Papsturkunden (cf. note 24) 2, n° 351, p. 685.

50. En 1097 un privilège d'Urbain II étendit ce droit aux dépendances clunisiennes contre des évêques simoniaques: *Ecclesiarum verò seu Altarium consecrationes ab Episcopis, in quorum Dioecesis sunt, locorum vestrorum fratres accipiant. Siquidem gratis ac sine pravitare voluerint exhibere, alioquin à Catholico, quem malueritis, Episcopo consecrationum ipsarum Sacramenta suscipiant.* Bullarium (cf. note 8) p. 30, 1. JL 5676.

51. Hermann DIENER, Das Verhältnis Clunys zu den Bischöfen vor allem in der Zeit seines Abtes Hugo (1049-1109), dans: Neue Forschungen (cf. note 29) pp. 219-352; Ludwig FALKENSTEIN, La papauté et les abbayes françaises aux XI^e et XII^e siècles: Exemption et protection apostolique (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques 336) Paris 1997, p. 7 et pp. 50-53.

52. Privilège de 1024: JL 4065; Papsturkunden (cf. note 24) 2, n° 558, p. 1052-1054; Privilège de 1027: JL 4079; Papsturkunden (cf. note 24) 2, n° 570, p. 1083-1085.

53. *Inbonestum enim nobis videtur, ut sine nostro iudicio a quoquam ita anathematizetur sancte sedis apostolicæ filius veluti cuiuscunque subiecte aeccliesie discipulus.* Papsturkunden (cf. note 24) 2, n° 558, p. 1053; JL 4065;

de Mâcon était considérée comme un acte criminel envers le saint. Plus tard l'abbé Ponce de Cluny a encore affermi l'argument du pape. Dans la crise autour de la chute de l'abbé Ponce qui avait produit un schisme parmi les moines de Cluny, le pape avait excommunié l'abbé Ponce⁵⁴. Celui-ci, pour se défendre, essaya d'abuser du privilège en disant, «qu'il ne peut être lié par aucun anathème porté par quelque vivant que ce soit. À l'exception de Pierre dans les cieux il ne reconnaît ce droit à personne»⁵⁵.

Tout au long du XI^e siècle, Cluny pouvait profiter des relations très avantageuses avec les évêques. Beaucoup d'entre eux étaient d'anciens moines de Cluny, beaucoup encore avaient pris l'habit à Cluny⁵⁶. Les rapports de l'abbaye avec les familles épiscopales montrent des accords chaleureux, et maintes fois la communauté de Cluny a promis un anniversaire particulier pour un évêque, ainsi que nous le relatent les chartes de donation⁵⁷. Une alliance donc à la fois efficace et avantageuse du point de vue de la réforme de l'Église.

5. Cluny et les laïcs

Les bons rapports de Cluny avec les laïcs prenaient un essor comparable, sans que l'attitude de la réforme clunisienne envers le système des églises privées n'ait rendu difficiles les relations. Car un des buts primordiaux de la réforme était de diminuer le pouvoir des laïcs sur les égli-

54. Gerd TELLENBACH, Der Sturz des Abtes Pontius von Cluny und seine geschichtliche Bedeutung, dans: Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken 42/43, 1964, pp. 13-55; trad. française: La chute de l'abbé Pons de Cluny et sa signification historique, dans: Annales du Midi 76, 1964, pp. 355-362; Herbert Edward John COWDREY, Abbot Ponce, dans: Two Studies in Cluniac History (cf. note 23) pp. 179-298; Joachim WOLLASCH, Das Schisma des Abtes Pontius von Cluny, dans: Francia 23/1, 1996, pp. 31-52.

55. Petrus Cluniacensis abbas, De miraculis libri duo, éd. par Denise BOUTHILLIER, (Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis 83) Turnhout 1988, lib. II, cap. 13, p. 121: *Respuuit ille, nec se ab aliquo uiuentium anathematis uinculo uinciri posse, affirmat. Solum esse Petrum in celis, preter quem nulli hoc licere fatetur.* Traduction: Jean-Pierre TORRELL et Denise BOUTHILLIER, Pierre le Vénéral. Livre des Merveilles de Dieu (Vestigia 9) Paris - Fribourg 1992, p. 224.

56. Joachim MEHNE, Cluniacenserbischofe, dans: Frühmittelalterliche Studien 11, 1977, pp. 241-287. Joachim WOLLASCH, Cluny - «Licht der Welt». Aufstieg und Niedergang der klösterlichen Gemeinschaft, Zürich / Düsseldorf 1996, p. 149s.

57. Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, éd. par Auguste BERNARD et Alexandre BRUEL, 6 vol., Paris 1876-1903, ND Frankfurt/Main 1974, n^{os}: 3364, l'évêque d'Orléans; 3450, l'évêque de Genève; 3661, l'archevêque de Reims; 3732, l'archevêque de Reims; 3866, l'évêque de Chalôn-sur-Marne; 3974, l'évêque de Liège. Cf. aussi KOHNLE (cf. note 6) p. 49.

ses⁵⁸. La richesse des chartes privées conservées aujourd'hui nous permet facilement de voir comment l'abbaye de Cluny a procédé pour supprimer l'influence des laïcs sur les petites églises de la région. Il est intéressant de constater que les cartulaires des abbés Maïeul et Odilon qui sont une espèce de *Gesta abbatum*⁵⁹ renferment toujours au début les donations des églises faites par des laïcs.

Les Clunisiens savaient facilement convaincre les laïcs, semble-t-il, puisqu'ils ont proposé en même temps un nouvel idéal pour une vie dans le monde qui fût volontairement accepté par leurs donateurs. Le souci qu'on portait à Cluny sur ce sujet s'explique bien, si l'on observe de plus près le comportement des clunisiens à l'égard du monde laïc. Déjà dans la fameuse *Vie de saint Géraud*, comte d'Aurillac, Odon de Cluny avait essayé d'encourager les laïcs à mener une vie pieuse dans le monde en suivant le modèle d'un chevalier chrétien qui pratique la justice, apporte son aide aux moines et porte la croix en résistant aux vices⁶⁰. Beaucoup d'exemples révèlent l'attitude de Cluny envers les laïcs et la réussite remarquable reposant sur deux offres qui pourraient être avantageuses pour atteindre le salut des âmes: d'une part la promesse de prier pour les défunts au sein de la communauté clunisienne⁶¹ et d'autre par la proposi-

58. Georg SCHREIBER, Kluny und die Eigenkirche. Zur Würdigung der Traditionsnotizen des hochmittelalterlichen Frankreich dans: Archiv für Urkundenforschung 17, 1942, pp. 359-418, rééd. dans: Gemeinschaften des Mittelalters. Gesammelte Abhandlungen 1, Münster 1948, pp. 81-138; Hans-Erich MAGER, Studien über das Verhältnis der Cluniacenser zum Eigenkirchenwesen, dans: Neue Forschungen (cf. note 29) pp. 169-217.

59. IOGNA-PRAT, La geste des origines (cf. note 45).

60. Gérard SITWELL, St. Odo of Cluny, Being the Life of St. Odo of Cluny by John of Salerno and the Life of St. Gerald of Aurillac by St. Odo (The Makers of Christendom) London 1958; Friedrich LOTTER, Das Idealbild adliger Laienfrömmigkeit in den Anfängen Clunys: Odo's Vita des Grafen Gerald von Aurillac, dans: Benedictine Culture 750-1050, éd. par Willem LOURDAUX et Daniel VERHELST (Mediaevalia Lovaniensia Series I, Studia XI) Louvain 1983, pp. 76-95; Paolo FACCIOTTO, La «Vita Geraldii» di Odone di Cluny, un problema aperto, dans: Studi medievali 33, 1992, pp. 243-263; Gerard SITWELL, The Life of Saint Gerald of Aurillac. Odo of Cluny, dans: Soldiers of Christ: Saints and Saint's Lives from Late Antiquity and the Early Middle Ages, éd. par Thomas HEAD et Thomas F. X. NOBLE, London 1995, pp. 293-362; Christian LAURANSON-ROSAZ, La Vie de Géraud d'Aurillac, vecteur d'une certaine conscience aristocratique dans le Midi de la Gaule, dans: Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratique dans l'Occident médiéval (IX^e-XII^e siècle) éd. par Michel LAUWERS (Collection d'études médiévales 4) Antibes 2002, pp. 157-181.

61. Joachim WOLLASCH, Les moines et la mémoire des morts, dans: Religion et culture autour de l'an Mil. Royaume capétien et Lotharingie, éd. par Dominique IOGNA-PRAT et Jean-Charles PICARD (Actes du colloque international «Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil». Auxerre, 26-27 juin, Metz. 11-12 septembre 1987) Paris 1990, pp. 47-54; Maria HILLEBRANDT, Stiftungen zum Seelenheil durch Frauen in den Urkunden des Klosters Cluny, dans:

tion d'être enseveli sur le cimetière de l'abbaye⁶² près du patron du monastère, saint Pierre, porteur des clés du ciel⁶³.

De plus, beaucoup de laïcs se sont convertis à une vie monastique pour des raisons différentes⁶⁴, comme le révèle, par exemple, l'histoire du comte Guy (II) de Mâcon, le seigneur le plus puissant du voisinage de l'abbaye et pendant longtemps l'ennemi le plus dangereux de Cluny. Pris par la peur ou touché par la grâce, comme disaient les fidèles, il décide soudainement, en 1078, d'entrer au couvent de Cluny. Après la mort violente et mystérieuse de son père, il vient avec sa femme, ses enfants, et trente chevaliers, tous mariés comme lui, demander à Hugues l'habit monastique⁶⁵. Et l'ancien comte s'engageait vraisemblablement avec beaucoup de ferveur. Il est devenu plus tard prieur de Souvigny⁶⁶, le monastère qui abritait les reliques des grands saints abbés de Cluny, Maieul et Odilon, et qui fut compté parmi les prieurés les plus importants, les soi-disant cinq filles de Cluny. Après la mort de Guy, l'abbé Hugues en personne organisait un anniversaire particulier pour ce grand convers⁶⁷.

Vinculum societatis (cf. note 27) pp. 58-67; José MATROSO, O reino dos mortos: na idade média peninsular, Lisboa 1996. Franz NEISKE, Funktion und Praxis der Schriftlichkeit im klösterlichen Totengedenken, dans: Viva vox und ratio scripta. Mündliche und schriftliche Kommunikationsformen im Mönchtum des Mittelalters, éd. par Clemens M. KASPAR und Klaus SCHREINER (Vita regularis 5) Münster 1997, pp. 97-118; Umberto LONGO, La funzione della memoria nella definizione dell'identità religiosa in comunità monastiche dell'Italia centrale (secoli XI e XII), dans: Mélanges de l'École française de Rome. Moyen âge 115, 2003, pp. 213-233.

62. Dietrich POECK, Laienbegräbnisse in Cluny, dans: Frühmittelalterliche Studien 15, 1981, pp. 68-179.

63. ... qui, juxta privilegium apostolicū dignitatis, claves Ecclesiū prū cunctis mortalibus tenuit, qui ligandi atque solvendi vires prūeminenti quodam jure possedit, ... non aliter quam precibus istius vel a peccatis solvi, vel de pœnali potuit supplicio liberari. Petrus Damiani, Vita beati Odilonis Abbatis Cluniacensis, dans: MIGNE, Patrologia Latina 144, cols. 925-944, col. 938.

64. Wolfgang TESKE, Laien, Laienmönche und Laienbrüder in der Abtei Cluny. Ein Beitrag zum «Konversen-Problem», dans: Frühmittelalterliche Studien 10, 1976, pp. 248-322 et 11, 1977, pp. 288-339; WOLLASCH, Cluny (cf. note 56) p. 150s.; Dominique IOGNA-PRAT, La place idéale du laïc à Cluny (v. 930-v. 1150). D'une morale statuaire à une éthique absolue?, dans: Guerriers et moines (cf. note 60) pp. 291-316, surtout pp. 302-304; rééd. actualisée dans: Études clunisiennes (cf. note 45) pp. 93-124.

65. Recueil des chartes (cf. note 56) n°: 3528, 3610; Anonymus II, Alia miraculorum qvorvmdam pp. Hugonis abbatis relatio, Bibliotheca Cluniacensis, éd. par Martin MARRIER et Andreas QUERCETANUS, Paris 1614, cols. 447-462, col. 459s.

66. Else Maria WISCHERMANN, Marcigny-sur-Loire. Gründungs- und Frühgeschichte des ersten Cluniacenserinnenpriorates (1055-1150) (Münstersche Mittelalter-Schriften 42) München 1986, p. 393s.; KOHNLE (cf. note 6) p. 147 et note 70.

67. Jean-Loup LEMAITRE, Un nouveau témoin du nécrologe de Cluny. Mabillon et le nécrologe de Souvigny, dans: Frühmittelalterliche Studien 17, 1983, pp. 445-458, p. 450; Franz

Une vie de l'abbé Hugues raconte une histoire très révélatrice qui montre à la fois le comportement diplomatique de l'abbé de Cluny et la rigueur des coutumes monastiques. Quand un autre comte, Guige d'Albon et de Vienne, eut l'intention de prendre l'habit à Cluny, Hugues voulut d'abord tempérer la rigueur de la règle en considération d'un homme qui avait vécu jusque-là dans les délices, et qui, selon l'histoire, ne pouvait supporter sur la peau que des habits de soie ou les fourrures les plus douces; il lui permit de mettre des vêtements plus fins sous le froc régulier. Mais le comte, qui avait coutume de ne céder à personne dans la chevalerie séculière, ne voulait pas de cette infériorité parmi les chevaliers de Dieu⁶⁸.

Plus délicat encore était le cas de Hugues, duc de Bourgogne, qui en 1078 prit l'habit monastique à Cluny. Quel succès pour l'abbaye de Cluny et son grand abbé Hugues: le plus haut suzerain de tous les vassaux de la région, le premier vassal de la couronne de France, préfère quitter le monde et se convertit au monachisme clunisien! Cet événement marquant devait provoquer très tôt une affaire politique et diplomatique sans parallèle et poussait même le pape Grégoire VII à écrire une lettre de graves reproches à l'abbé de Cluny. «Comment,» écrivait-il à l'abbé Hugues, «comment ne tenez-vous pas compte de la détresse et des périls de la sainte Église? Sont-ils donc si nombreux ceux qui bravent les dangers pour l'amour de Dieu, qui résistent aux impies, qui ne craignent pas de mourir pour la justice et la vérité? Vous avez reçu le duc dans le repos de Cluny, et vous privez cent mille chrétiens de leur défenseur naturel. ... Vous savez cependant, combien les bons princes sont rares. Nous parlons ainsi, parce que, à notre grande douleur, nous connaissons à peine un bon prince. Il y a encore, dans le monde, grâce à la miséricorde de Dieu, des moines, des prêtres et des chevaliers, et beaucoup de pauvres du peuple, qui craignent Dieu; mais des princes qui craignent et qui aiment Dieu, c'est à peine si l'on en trouve quelques-uns dans tout l'Occident⁶⁹.

NEISKE, Cluniacensisches Totengedenken in Souvigny. Fragmentarische und spätmittelalterliche Überlieferung im Vergleich mit der Synopse der cluniacensischen Necrologien, dans: Frühmittelalterliche Studien 19, 1985, pp. 432-465, p. 447 et 458.

68. *Sanum profecto consilium, quo prouiderat sapiens Abbas, tyronem Christi pudore cultum molliorem positurum, & ugrè laturum, quandoque solu'm in spiritali militia inertitū argui: qui in seculari semper cum melioribus certasse dicebatur. Quod ita contigisse, Comititis conuersatio indicauit. Repente namque mutatus, abiecto dispensationis indumento nouas carni cruces indixit, certansque bonum certamen, beato fine donatiuum meruit sempiternum.* Anonymus II (cf. note 65) col. 459. WISCHERMANN, Marcigny-sur-Loire (cf. note 66) p. 370s.

69. JL 5102; Register Gregors VII. (cf. note 20) lib. VI, ep. 17, pp. 423s.

Grégoire montre ici qu'il n'était pas en parfait accord avec l'idéal d'un moine accompli, proposé par la réforme clunisienne. Pour les clunisiens l'objectif primordial était de prier pour le salut du monde et de s'engager, pour que chacun des membres de leur communauté puisse gagner le salut de son âme. L'abbé Odilon avait déjà fixé la fête des Trépassés au 2 novembre, lendemain de la Toussaint, afin de prier, comme il disait dans son statut, «pour tous les défunts dès le début du monde jusqu'à sa fin»⁷⁰, et toute une série des visions composées, semble-t-il, comme une sorte de propagande au profit du monastère de Cluny, ne cessait de raconter des histoires, prouvant la qualité particulière de la prière des moines de Cluny pour le repos des âmes⁷¹. Grégoire, en revanche, s'appuyait plutôt sur le destin de l'Église en général, et Pierre Damien dut aussi entendre des reproches comparables de la part du futur pape qui le blâmait de préférer le repos aisé du monastère au lieu de lutter pour l'Église⁷².

L'engagement total dans l'idéal de la vie monastique s'étendait même parfois à la famille entière. Comme déjà démontré, le comte Guy vint au monastère avec sa femme et ses enfants. Avant l'époque des monastères doubles à Prémontré ou à Fontevrault⁷³, l'abbé Hugues avait pris soin d'accueillir aussi, dans un cadre monastique approprié, les femmes cherchant le salut de leur âme. Dès les premiers temps de son abbatiat, il dut construire sur une terre de son patrimoine, à Marcigny-sur-Loire, un mo-

70. *Commemoratio omnium fidelium defunctorum, qui ab initio mundi fuerunt usque in finem*, Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny, éd. par Gaston CHARVIN, 9 vol., Paris 1965-1982, 1, Paris 1965, p. 15.

71. Iotsald von Saint-Claude, *Vita des Abtes Odilo von Cluny*, éd. par Johannes STAUB (MGH *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi* 68) Hannover 1999, lib. II, cap. 15, p. 218s. *Vita beati Odilonis Abbatis Cluniacensis a Petro Damiano*, dans: *Bibliotheca Cluniacensis* (cf. note 65) cols. 315-328, col. 322s. *Historiarum libri quinque*, V, 13, dans: Rodolfo il Glabro, *Cronache dell'anno mille (Storie)* ed. par Guglielmo CAVALLO et Giovanni ORLANDI, Mailand 1989, pp. 268-270; Franz NEISKE, *Vision und Totengedenken*, dans: *Frühmittelalterliche Studien* 20, 1986, pp. 137-185 pp. 165s.

72. COWDREY, *Cluniacs* (cf. note 2) p. 142: «Cluny's way of promoting the service of St. Peter by drawing men into close association with the monastic order, was by no means readily compatible with Gregory VII's way of calling men to an active and this-worldly "militia Christi"». Cf. aussi Dominique BARTHÉLEMY, *L'ordre seigneurial XI^e-XII^e siècle (Nouvelle histoire de la France médiévale 3)* Paris 1990, p. 74. KOHNLE (cf. note 6) p. 96.

73. *Doppelklöster und andere Formen der Symbiose männlicher und weiblicher Religionen im Mittelalter*, éd. par Kaspar ELM et Michel PARISSÉ (Berliner Historische Studien 18. *Ordensstudien* 8) Berlin 1992. Les religieuses dans le cloître et dans le monde des origines à nos jours. Actes du Deuxième Colloque International du C.E.R.C.O.M. Poitiers, 29 septembre - 2 octobre 1988, Saint-Étienne 1994.

nastère qu'il destina aux filles, aux veuves ou aux femmes de ceux que leur zèle entraînait à Cluny. Il y réunit un très grand nombre de ces religieuses, appartenant par leur naissance ou leur mariage à la première noblesse. Le récit de la fondation souligne très nettement qu'il s'agissait de proposer aussi pour les femmes qui voulaient renoncer au siècle, un lieu de refuge, qui permettait de trouver la clémence céleste, comparable au *port de salut* que les hommes pécheurs avaient trouvé dans la grande abbaye bourguignonne⁷⁴.

À Cluny, on avait même le droit d'accueillir des personnes anathèmes, soit comme moine, soit pour la sépulture. Le privilège de Jean XIX accordé en 1024, l'avait assuré aux moines de Cluny: «Si quelqu'un soumis à l'anathème gagne ce lieu, soit pour y trouver sépulture, soit pour y recevoir la grâce du salut ou tout autre bien, qu'on ne lui refuse pas le pardon et la miséricorde attendue, qu'on l'accueille au contraire avec bienveillance en lui accordant le réconfort de soins salutaires»⁷⁵. Cluny a donc attiré les laïcs d'une manière absolue, certainement sans même en entrevoir les conséquences, parfois assez fâcheuses, puisque cette vive ardeur à servir la cause de Dieu et de la religion a conduit, au cours du XI^e siècle, à la disparition de pas mal de familles bourguignonnes. La recherche d'histoire sociale a désigné ce phénomène «dynastic suicide»⁷⁶.

6. Cluny et la «*Libertas ecclesiae*»

Pour terminer, revenons à la notion d'une congrégation clunisienne. L'historien Guy de Valous pouvait écrire dans son livre sur «Le monachisme clunisien»: «À la fin de l'abbatit d'Odilon et au début de celui de saint Hugues, Cluny a achevé sa période de formation. Le principe du monastère bénédictin autonome et indépendant a abouti, en passant par l'union personnelle, à un système où seule une abbaye, celle de Cluny,

74. Else Maria WISCHERMANN, L'abbé Hugues de Cluny et le début du monachisme clunisien de femmes, dans: Le gouvernement d'Hugues de Semur (cf. note 27) pp. 231-243, p. 233.

75. Papsturkunden (cf. note 24) 2, n° 558, p. 1053s.; Dominique IOGNA-PRAT, Les morts dans la comptabilité céleste des Clunisiens de l'an Mil, dans: Religion et culture (cf. note 62) pp. 55-69; rééd. actualisée dans: Études clunisiennes (cf. note 45) pp. 125-150, p. 189.

76. Alexander MURRAY, Reason and Society in the Middle Ages, Oxford 1978, p. 346s.; Constance BRITAIN BOUCHARD, Sword, Miter and Cloister. Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198, Ithaca 1987, p. 61. Cf. aussi Michel LAUWERS, Du pacte seigneurial à l'idéal de conversion: les légendes hagiographiques de Simon de Crépy (+ 1081-82) dans: Guerriers et Moines (cf. note 60) pp. 559-585, p. 569s: «La conversion des puissants laïques entraîna fréquemment des conversions en cascade de groupes de parents ou de vassaux.»

jouit non seulement de la plénitude des droits attribués par saint Benoît à toute maison régulière, mais encore d'un certain nombre de privilèges de domination ou de suprématie sur toute une série de monastères de nature différente. Les droits individuels de ces derniers sont plus ou moins diminués, tous ces monastères participent à la vie d'un corps dont l'abbaye de Cluny est à la fois la tête et le cœur et dont eux ne sont qu'une émanation sans existence véritablement autonome⁷⁷. La réforme monastique de Cluny était devenue «une autorité incontestée» et on a l'impression que l'*ecclesia cluniacensis*, implantée «dans une Église longtemps morcelée et où l'autorité pontificale ne s'exerçait que difficilement, a été le premier ferment d'unité⁷⁸. Est-ce que la congrégation clunisienne pouvait servir de modèle de l'unité de l'Église?

Cluny semble avoir conçu un programme plus vaste. Comme le saint patron de l'abbaye de Cluny était Pierre, l'*archiclavus*, c'est-à-dire, celui qui garde les clés du ciel, on a très tôt essayé d'élargir le culte de l'apôtre. Comme l'apôtre, qui ouvre les portes du ciel, la communauté de Cluny pouvait préparer l'accès au paradis par sa prière. La fête de la «Cathedra Petri», le 22 janvier, était normalement le jour d'ordination d'un nouvel abbé et Hugues a instauré le même jour une fête permanente à la mémoire de son ordination: on a tendu à mettre l'office de l'abbé de Cluny en rapport direct avec l'office du successeur de Pierre à Rome⁷⁹.

De plus, on a essayé de construire dans l'abbaye bourguignonne un mythe particulier: à partir de l'époque d'Hugues de Semur les textes se mettent à souligner que les reliques de saint Pierre sont déposées à Cluny et qu'il n'est pas nécessaire de se rendre à Rome en pèlerinage, mais qu'il suffit de vénérer l'apôtre à Cluny. Beaucoup de miracles ont bien sûr démontré cette présence pieuse et les chartes de Cluny utilisent l'expression *ad limina apostolorum* pour leur monastère, expression normalement réservée pour Rome seule⁸⁰. L'objectif de cette opération était «de faire passer une simple église monastique, fille de Rome, pour Rome même⁸¹.

77. GUY DE VALOUS, Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle. Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre, 2 vol. (Archives de la France monastique 39-40) Paris 1935, réimp. Paris 1970, 2, p. 13.

78. FLICHE, La réforme grégorienne (cf. note 18) p. 428.

79. WOLLASCH, Cluny (cf. note 56) p. 143s.

80. NEISKE, Das Verhältnis Clunys zum Papsttum (cf. note 15) p. 314-317.

81. Dominique IOGNA-PRAT, Ecclésiologie et système ecclésial clunisien, dans: Études clunisiennes (cf. note 45) pp. 11-34, p. 33. Cf. aussi: Dominique IOGNA-PRAT, Cluny comme «système ecclésial», dans: Die Cluniazenser (cf. note 15) p. 13-92.

Au même titre faut-il interpréter la mention de Grégoire VII, selon laquelle le monastère de Cluny serait prêt à *imiter la liberté de l'Église de Rome*⁸². À la fin de sa vie, Grégoire s'attachait à utiliser plusieurs fois la formule: *libertas Romana ... ad instar et formam Cluniacensis cenobii*, «la liberté romaine, comme celle-ci était réalisée depuis longtemps au monastère de Cluny». Le pape reprend ici l'idée d'une liberté absolue appropriée à Rome et dont Cluny était, dès son origine, l'usufruitier. La «liberté romaine» a été accordée, par exemple, au monastère de Saint-Victor de Marseille, au monastère de Sahagùn et à celui de Toussaint à Schaffhausen, en Suisse, toujours mis en rapport avec sa réalisation ancienne à Cluny⁸³. La *libertas cluniacensis* a été rendue universelle, elle est devenue une *libertas ecclesiae*.

Ici, le cercle se ferme. La congrégation de Cluny comme modèle d'une Église unanime soumise à une papauté renforcée, et l'idée de l'indépendance totale de Cluny, comme préfiguration de la liberté d'une Église devenue universelle, dépendant seulement de Dieu – ces deux composantes semblent avoir poussé le processus de la réforme de l'Église. Au cours du renforcement de la papauté comme –d'après le *Dictatus papae*– un centre absolu de l'*Ecclesia christiana*⁸⁴, l'*ecclesia Cluniacensis* se voyait de plus en plus diminuée. Cluny pouvait bien sûr profiter beaucoup d'une papauté vigoureuse. Cependant, à la fin de cette transformation, Cluny se retrouvait dans une situation affaiblie, car la papauté centralisée sut très vite profiter de sa force nouvelle.

82. ... *sed huius sanctae Romanae sedis libertatem dignitatemque imitantes, quam ab origine traxerunt*, COWDREY, *Epistolae vagantes* (cf. note 22) n° 39, p. 98; JL 5154; COWDREY, *Cluniacs* (cf. note 2) p. 272s.

83. Brigitte SZABÓ-BECHSTEIN, *Libertas Ecclesiae. Ein Schlüsselbegriff des Investiturstreits und seine Vorgeschichte, 4.-11. Jahrhundert* (= *Studi Gregoriani* 12) Rom 1985, pp. 184-187. Brigitte SZABÓ-BECHSTEIN, «*Libertas ecclesiae*» vom 12. bis zur Mitte des 13. Jahrhunderts. Verbreitung und Wandel des Begriffs seit seiner Prägung durch Gregor VII., dans: *Die abendländische Freiheit vom 10. zum 14. Jahrhundert. Der Wirkungszusammenhang von Idee und Wirklichkeit im europäischen Vergleich*, éd. par Johannes FRIED (Vorträge und Forschungen 39) Sigmaringen 1991, pp. 147-175, surtout p. 149s. COWDREY, *Gregory VII* (cf. note 2) p. 259-263.

84. L'idée de la primauté du pape, comme –au début– la notion de la réforme de l'Église, se restreignit de plus en plus vers une liberté absolue de Rome, demandant l'obéissance de toutes autres institutions, cf. Rudolf SCHIEFFER, *Freiheit der Kirche: Vom 9. zum 11. Jahrhundert*, dans: *Die abendländische Freiheit* (cf. note 80) pp. 49-66, p. 66.